



FFvolley

**COMMISSION FEDERALE VOLLEY ASSIS
PROCES-VERBAL N°5 du 28/04/2026**

SAISON 2025/2026

Présents :

Isabelle COLLOT
Flore PERARD
Chrystel BERNOU
Laurent DANIEL
Bernard LAGIERE
Olivier LEGRAND
Gilles PAGA
Jean-François RYELANDT
Jocelyn TRUCHET
Jean-Baptiste BOUHELIER

Présidente
Secrétaire

Invités :

Jenna AGBODJAN PRINCE
Maxime CHOUETTE
Quentin DOLO

Capitaine EDF Féminine

Absente :

Sarah ARISS

ORDRE DU JOUR

- Prochaines échéances CFVA
- Arbitrage
- Projets Sportifs Fédéraux (PSF)
- Organisation compétitions 2026/2027
- Divers

1) Prochaines échéances CFVA

Date des prochaines réunions CFVA : 02/06/2026 (validation Labels avec travail en amont sur teams, RPEs et calendriers championnats) - 03/09/2026 (maquette définitive calendriers championnats et programmation saison 2026-2027).

2) Arbitrage

Nouvelle organisation pour l'arbitrage volley assis dans la fédération :

- L'Arbitrage Volley Assis passe au niveau de la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA). Les discussions auront lieu entre la CFA, le représentant de l'arbitrage Volley Assis au sein de cette CFA et le groupe de travail de la CFVA en matière d'Arbitrage (Gilles PAGA).
- Il y aura une commission para volley (volley assis et volley sourd) au sein de la CFA.
- L'ensemble des membres du groupe de travail Arbitrage de la CFVA ayant une spécialisation que n'aura pas la CFA, peuvent intégrer le groupe de travail de la CFA pour le volley assis.
- Un seul membre du groupe de travail Arbitrage de la CFVA deviendra le référent arbitrage de la CFVA.
- La question des frais d'arbitrage sera notamment discutée pour les prochaines saisons (à partir 2027-2028). Aucun changement significatif pour la prochaine saison (2026-2027).
- Les désignations volley assis pourront être réalisées en cohérence avec le calendrier de l'ensemble des championnats.

Une quinzaine d'arbitres ont répondu à un questionnaire sur les conditions d'arbitrage volley assis du Championnat féminin et mixte. Il ressort des résultats (disponibles sur Teams) : une certaine fatigue au niveau de la concentration lié en un enchaînement des rencontres ainsi que l'amplitude horaires, avec une indemnité jugé non adaptée par rapport à cette amplitude horaire et le niveau de jeu (différent de la Coupe de France jeune sur laquelle l'indemnité est basée)

L'indemnité arbitrale passe de 26 euros à 35 euros la saison prochaine (2026-2027). La CFVA prend en compte les retours des arbitres et **entamera une réflexion en lien avec la CFA** sur des pistes d'amélioration :

- Modifier la durée entre les matchs (actuellement 40 minutes) ;
- Désigner un 3eme arbitre (augmentation des frais de déplacement se répercutant sur les frais d'inscription) ...

3) Projets sportifs fédéraux (PSF)

Clôture de la campagne ce lundi 27/04/2026 à 23h59. Sur 420 dossiers déposés, 63 sont sur la ligne "diversification para volley (volley assis et volley sourd)". Les référents para-volley régionaux intègrent les commissions régionales PSF de chaque ligue, celles-ci se prononceront sur la répartition des subventions.

Augmentation des dossiers par rapport aux années précédentes.

4) Organisation compétitions 2026/2027

- Proposition pour la saison prochaine afin de résoudre les difficultés de remise des récompenses des championnats notamment le championnat mixte (ayant plusieurs lieux d'organisation des journées) : organiser un final 4 avec les 4 premières équipes du championnat.

- Une journée supplémentaire (coût et date supplémentaires) avec les équipes au même endroit (une des 4 équipes peut recevoir - priorité au premier, ou celui de la saison précédente, où demander aux clubs sur le même modèle que la Coupe de France) et une nouvelle désignation d'arbitres.

L'accueil d'un final 4 peut faire l'objet d'un PSF (permettant par exemple la prise en charge de l'hébergement et de la restauration pour les équipes).

- Ce final 4 pourrait être un enjeu supplémentaire pour les clubs en tête du classement et donner un peu plus de visibilité et crédibilité à la discipline.
- Les joueurs devront avoir au moins participer à un nombre de journées du championnat mixte avec le final 4.

La CFVA va étudier cette piste de réflexion pour la prochaine réunion.

5) Divers

Inscription aux compétitions européennes (PVE Euroleague) que les clubs issus du championnat national. La date limite d'instruction est jusqu'au 15/06/2026. Cependant, au 15/06/2026, les clubs ne seront pas encore engagés sur les championnats (les inscriptions n'auront pas débuté). Il faudra préciser à PVE que ce sont des inscriptions "sous réserve" d'inscription sur le championnat national.

Une nouvelle charte graphique a été mise en place, plus d'informations à recevoir de la communication fédérale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Isabelle COLLOT
Présidente de Séance



Flore PERARD
Secrétaire de Séance

